

Compte-rendu du conseil municipal de TOUVRE
SEANCE du 3 février 2016

L'an deux mille seize le trois février à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de TOUVRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte BAPTISTE, Maire.

Date de convocation du Conseil : 27/01/2016

Présents : Mmes BAPTISTE, BLANCHARD, BIGOT, REYNAUD, DUBOIS, FOSTAN

MM, DUBREUIL, FARGE, PIOT, PRIETO, DOCHE

Pouvoir : M. ANTUNA à M. DUBREUIL, M. BOURDIN à M. PIOT, Mme JARTON à M. DOCHE

Absent : M. REICH

Secrétaire de séance :

L'ordre du jour de la convocation est le suivant :

➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente

1. Charte « bien manger à l'école »
2. Taux de promotion du personnel communal
3. Contrats d'assurance groupe garantissant les risques statutaires du personnel
4. Fin de l'enquête publique à la Résidence du Logis
5. Modification des statuts du syndicat de la Fourrière
6. Questions diverses
7. Informations diverses

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

.....

1/ Charte « Bien manger à l'école »

Monsieur DUBREUIL, 1^{er} adjoint, indique que le réseau de réflexions sur la qualité de la restauration scolaire mis en place par le GrandAngoulême souhaite que la commune de Touvre le rejoigne.

Monsieur DUBREUIL précise qu'une charte intitulée « bien manger à l'école, c'est l'affaire de ma commune » a été élaborée. Cette charte comprend 8 engagements qui vont tous dans le sens d'une démarche de progrès :

- Engagement 1 : servir aux écoliers une majorité de plats cuisinés sur site
- Engagement 2 : mettre en valeur les fruits et les légumes de saisons et patrimoines culinaires
- Engagement 3 : former le personnel des restaurants scolaires aux bases d'une cuisine savoureuse
- Engagement 4 : faciliter le contact entre l'équipe de cuisine, le personnel de service et d'encadrement et les écoliers
- Engagement 5 : réaliser une enquête de satisfaction une fois par an
- Engagement 6 : réunir plusieurs fois par année scolaire, une commission dédiée à la restauration
- Engagement 7 : œuvrer pour limiter le gaspillage
- Engagement 8 : créer une page restauration sur le site internet de la collectivité.

Le restaurant scolaire de Touvre répond en grande partie à cette charte, de ce fait, Madame le Maire propose d'adopter la charte « bien manger à l'école, c'est l'affaire de ma commune » qui reprend les 8 engagements ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorisent Mme le Maire à signer cette convention.

Autres points abordés :

Allo à l'huile : les huiles de la cantine sont retraitées. Une société se charge de venir chercher périodiquement un bidon dans lequel l'huile de la friteuse est collectée.

Le Syndicat Mixte de l'Angoumois mène une action visant la relocalisation de la production maraîchère sur le territoire pour favoriser les circuits de proximité et la valorisation des terres agricoles sur des terres cultivées et irriguées pour le maïs (pressions hydriques fortes).

Une étude a été réalisée en 2015 avec la Chambre d'Agriculture (CA16) sur le périmètre du Pays Horte et Tardoire et le SCoT de l'Angoumois, sur la thématique « Développer un territoire par l'introduction de légumes et fruits produits localement dans la restauration collective ». Le suivi de l'étude est réalisé par un comité de pilotage et un comité technique composé des trois partenaires (SMA, Pays Horte et Tardoire et CA16).

L'étude portait sur les volets suivants :

- **un inventaire de l'offre en production maraîchère et fruitière** sur les deux territoires et une sensibilisation à la volonté politique d'introduction de produits fermiers locaux dans la restauration collective,
- **un descriptif de la demande de la restauration collective** publique en fruits et légumes (quantités consommées et provenance, modalités de passation des marchés, prix d'achat, etc.)
- **une évaluation de la production nécessaire** pour satisfaire le marché identifié.

Suite à cette étude, la co-construction d'un Plan Pluriannuel pour le Développement d'une Agriculture durable en Angoumois est prévue : ce plan d'actions prendra en considération les préconisations de l'étude, ainsi que l'ensemble des projets initiés en matière d'alimentation et d'agriculture sur le territoire. Sont d'ores et déjà envisagés :

- la création d'un espace-test agricole à l'initiative de GrandAngoulême
- un projet de vallée maraîchère, pour encourager la structuration d'une filière avec notamment un volet transformation

- la démarche Eau et Bio est également à intégrer dans ce plan d'action

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a proposé les terrains se situant au bord de la Lèche afin d'étudier une possibilité de maraichage.

M. FARGE demande si les terrains situés entre Le Pré de la Cure et la zone artisanale ne pourraient pas être proposés eux aussi. Madame le Maire propose d'en faire la demande.

2/ Taux de promotion du personnel communal

Délibération reportée à un autre conseil municipal car nous n'avons pas reçu l'avis du Comité Technique.

3/ Contrat assurance groupe assurant les risques statutaires du personnel :

Madame le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente en date du 18/01/2016 l'informant que le Centre va procéder à une mise en concurrence pour la souscription, à compter du 01/01/2017, de nouveaux contrats d'assurance pour les collectivités et établissements publics du département les garantissant contre les risques financiers découlant de leur obligation de verser des prestations à leurs agents en cas d'accident de service, maladie, maternité, invalidité, décès.

L'un des contrats concerne les agents affiliés à la CNRACL et l'autre les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Monsieur le Président du Centre de Gestion nous propose, si nous souhaitons adhérer à ces nouveaux contrats, de prendre une délibération l'autorisant à effectuer la procédure de mise en concurrence et à signer les futurs contrats en notre nom.

Madame le Maire précise que cette délibération ne constitue pas un engagement définitif, la collectivité ayant toujours la possibilité de ne pas signer le certificat d'adhésion à ces deux contrats, ou à l'un d'eux, si les conditions obtenues par le Centre de Gestion, à l'issue de la consultation, n'étaient pas jugées satisfaisantes.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} Janvier 2017, les frais de gestion des contrats qui étaient auparavant inclus dans la prime d'assurance acquittée par la commune au courtier, lequel les reversait au Centre en contrepartie du travail que ce dernier assure, seront exclus du montant de cette prime. Ils seront donc facturés directement par le Centre.

Ceux-ci s'élèveront à 0,36 % de la masse salariale des agents affiliés à la CNRACL et à 0,06 % de la masse salariale des agents affiliés à l'IRCANTEC.

Il précise que les frais de gestion payés au titre de chacun de ces contrats ne pourront être inférieurs à 10 € par an.

Les pourcentages ci-dessus s'appliqueront à la masse salariale des agents concernés et sur laquelle sera assise la prime d'assurance versée par la commune au courtier.

La masse salariale sera constituée du traitement brut indiciaire annuel, mais également de tout autre élément de rémunération et des charges patronales que la commune aura choisi d'assurer.

Madame le Maire soumet aux membres présents les deux projets de conventions relatives à la facturation de ces frais, lesquelles devront être signées, soit toutes les deux, soit

l'une d'entre elles, avec le Centre de Gestion, selon que la commune adhèrera aux deux contrats de groupe ou à l'un d'eux.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil :

- d'habiliter le Centre de Gestion à effectuer la procédure de mise en concurrence et à souscrire, pour le compte de la commune de TOUVRE, des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée,
- de l'habiliter à signer le certificat d'adhésion à ces contrats,
- de l'autoriser à signer les conventions relatives à la facturation des frais de gestion de ces deux contrats d'assurance dont les projets sont annexés à la présente délibération.

La commune de TOUVRE aura toutefois la possibilité, à l'issue de la consultation, de ne s'engager que sur un seul contrat, voire sur aucun.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorisent Mme le Maire à effectuer toutes ces démarches.

4/ Fin de l'enquête publique de la Résidence du Logis :

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 janvier 2015 acceptant le principe de transfert à la commune, de la voirie et des espaces verts formant le lot n°36 cadastré AW 145 pour une superficie de 11 403 m², propriété de l'association Syndicale du Lotissement « Résidence du Logis » ;

Vu l'arrêté municipal n°2015-118 en date du 10 décembre 2015 prescrivant l'enquête publique préalable à la rétrocession de la voirie et des espaces verts formant le lot n°36 cadastré AW 145, du 4 janvier 2016 au 18 janvier 2016 ;

Vu l'arrêté municipal n°2015-118 en date du 10 décembre 2015 désignant Monsieur Alain TÉQUI, demeurant à l'Isle d'Espagnac (Charente) en qualité de commissaire enquêteur ;

Entendu les conclusions favorables du commissaire-enquêteur ;

Entendu l'exposé de Madame le maire, après en avoir délibéré ;

Décide d'approuver la rétrocession de la voirie et des espaces verts du lotissement « Résidence du Logis » formant le lot n°36 cadastré AW 145 afin de l'intégrer dans le domaine public de la commune.

Autorise Mme le maire a signé tous les documents afférents à ce dossier.

5/ Modifications des statuts du syndicat de la fourrière :

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le Conseil syndical lors de sa séance du 12 novembre 2015.

Ce projet porte sur :

- ✓ l'élargissement du syndicat aux communes des Adjots, de Barro, Bernac, Bioussac, Bernac, Châtignac, Condac, La Faye, Ruffec et Taizé-Aizie ;
- ✓ la modification des articles 6.03 (1^{ère} alinéa) et 7 des statuts.

Le 1^{er} alinéa de l'article 6.03 et la seule phrase de l'article 7 deviennent respectivement :

« Le périmètre des collèges est celui des communautés de communes »

« Le Bureau de syndicat est composé du Président, de Vice-Présidents et d'autres membres ».

Après en avoir débattu, le Conseil municipal approuve la proposition de modifications de statuts présentée.

6/ Créations de poste

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'un jury s'est réuni le vendredi 29 janvier dernier pour recruter le futur responsable de la restauration scolaire suite au départ en retraite de Mme BORDAS.

Six candidats avaient été convoqués (3 femmes, 3 hommes).

Au terme de cette journée, c'est Monsieur Sébastien REDON qui a été retenu. Il est issu de la fonction publique hospitalière.

Son recrutement se fera par intégration directe au 9 mai 2016.

⇒ Madame le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu du recrutement d'un nouveau responsable de la restauration scolaire (suite à départ en retraite) il convient de modifier le tableau des emplois de ce service.

⇒ Madame Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de responsable de la restauration scolaire à temps complet à compter du 9 mai 2016.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique : au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour la journée du 9 mai 2016 puis au grade d'agent de maîtrise (suite à concours) à compter du 10 mai 2016.

⇒ Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet et un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- de modifier ainsi le tableau des emplois,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Questions et informations diverses :

1/ Balade thermographique :

Visite peu concluante.

A part la visite de la salle du conseil de la mairie qui a permis de constater des déperditions au niveau des fenêtres et de la chape.

2/ Quai 55 :

- Un ostéopathe a fait part de son grand intérêt pour louer le local actuellement occupé à titre gratuit par l'association 1^{ères} Quenottes. Actuellement absent de France, nous sommes en attente de son retour pour signature du bail prévu en mars.
Travaux à prévoir : on inverse porte et fenêtre extérieures ; ces travaux seront effectués par les agents communaux. Il sera trouvé une solution pour limiter l'accès à l'étage.
L'association 1^{ères} Quenottes a été informée et accepte d'utiliser la maison des associations dès que la commune lui demandera.
- Départ du boulanger, M. AUGER, depuis le 3 janvier 2016 pour assurer un dépôt de pain à Dirac.
M. DOCHE indique qu'un boucher de Ruffec serait susceptible d'être intéressé...
Mme le Maire informe aussi qu'un discount alimentaire a demandé des renseignements...
- Désormais le kèbab confectionne et vend des pizzas.
- La laverie automatique sera mise en service le lundi 8/02.
- Métamorphose's : l'assurance « Dommage Ouvrage » doit mandater un expert afin d'étudier la cause des moisissures sur les murs.
- Informer le Garde-Champêtre que les panneaux publicitaires de la Bonne Goule et du Kebab sont sur le trottoir le long de la route départementale C'est trop dangereux, il faut que les commerçants les déplacent.
- M. FARGE rappelle que les loyers des commerçants du QUAI 55 avaient été revu à la baisse jusqu'au 31/12/2015 suite à la cessation d'activité de la boulangerie. Ce point, non inscrit à l'ordre du jour, et relatif aux finances de la commune, sera vu à un prochain conseil municipal. Madame le Maire recevra en compagnie de ses adjoints les commerçants concernés avant le vote du budget.

3/ Eaux pluviales de la Combe à la Mole :

Monsieur le Préfet a été sollicité pour savoir si une Déclaration d'Intérêt Général peut être mise en place. De ce fait les frais seraient partagés entre la commune et les propriétaires concernés.

En attente de réponse.

Un courrier a été adressé aux propriétaires concernés ainsi qu'à Monsieur TERRADE pour les informer de la suite envisagée à ce dossier.

4/ Travaux à l'Eglise :

Suite à la réception de devis, une décision devra être prise en commission finances au moment de l'étude du budget primitif 2016.

Le Conseil paroissial a demandé un RDV à Mme le Maire.

5/ Achat matériel :

L'école de Dirac se sépare de ses anciennes tables et chaises.

La commune s'est positionnée sur des lots de tables/chaises, de porte-manteaux et un meuble de rangement pour la somme de 835 euros.

6/ Occupation de la salle de sports :

M. FARGE demande s'il y a bien un règlement d'occupation de cette salle car il semblerait qu'il y ait des occupations intempestives.

Mme le Maire a été informé que certaines personnes du club de tennis ont des badges depuis de nombreuses années sans être adhérents au tennis club de Touvre.

M. ROUGIER (Président du tennis club) a été informé de cette situation et nous lui avons demandé de régler le problème car non seulement la responsabilité de la commune pourrait être engagée ainsi que la sienne.

Comptes rendus de réunions :

Syndicat Braconne Bois Blanc :

En 2016, la participation communale reste la même qu'en 2015.

Cependant le Conseil Départemental se désengage totalement ; sa participation était de 23 000 euros.

D'où une remise en question d'existence de ce syndicat.

Groupes de travail sur l'existence de la future intercommunalité :

Les 9 membres concernés par ces commissions relatent ce qui s'est dit dans leur groupe de travail.

Chantier d'insertion :

Le chantier d'insertion est terminé depuis 2014.

Mais les 4 communes concernées vont devoir absorber un déficit d'environ 31 000 euros (déficit et emploi tremplin).

Une étude doit être réalisée au prorata des jours utilisés par chaque collectivité avant la réunion du 3 mars 2016.

Fin de la séance 22h35.

